



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : Mme Marie-Laure CAILLON pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD.

Secrétaire : M. Claude COUTON

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	29	33

Réf : 2026/02/5 - OBJET : Budget Ville – Budget primitif 2026

Le Conseil Municipal,

Vu ce qui suit :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;
- la délibération n° 2025/12/19 du 17 décembre 2025 par laquelle le Conseil Municipal a pris acte du débat d'orientation budgétaire pour la Ville de Saint-Cyr-l'École pour l'exercice 2026 ;
- le règlement budgétaire et financier de la Ville de Saint-Cyr-l'École approuvé par délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2023 ;
- la reprise anticipée des résultats 2025,
- le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026, joint au projet de délibération ;
- la maquette budgétaire, ci-annexée ;

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260211-2026-02-5-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Décide d'adopter avec 26 voix pour et 7 contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le budget primitif 2026 de la Ville de Saint-Cyr-l'École par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 908 085,92	36 908 085,92
Investissement	30 502 332,79	30 502 332,79

Ce budget comprend en investissement les reports comme suit :

Dépenses	Recettes
6 565 696,42	3 746 662,82

Article 2 : Autorise le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Article 3 : Autorise le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : 17 FEV. 2026

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Claude COUTON

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260211-2026-02-5-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026